



**POLITIQUE DE GESTION ET DE
PREVENTION DES DECHETS DE LA
CUB**

**CONTRIBUTION DES BAILLEURS
SOCIAUX
9/2/2012**

Préambule

La CUB a engagé le 18 novembre 2011 la concertation sur l'évolution de la politique en matière de gestion et de prévention des déchets.

La Conférence Départementale de la Gironde a été invitée à participer à la concertation, en représentation des bailleurs sociaux de l'agglomération.

Répondant à cette sollicitation, nous avons choisi d'apporter notre contribution, à partir de nos expériences et nos pratiques.

Une contribution sur un champ restreint

Il convient de préciser que notre contribution se limite volontairement à des aspects pratiques de la gestion immobilière, bien que d'autres enjeux apparaissent autrement plus déterminants pour la CUB (économie du dispositif, tarifications...).

Nous proposons d'aborder 4 sujets suivants :

- La généralisation des conteneurs enterrés,
- L'incitation au tri sélectif,
- L'enlèvement des déchets encombrants,
- L'incinération des déchets.

Généralisation des conteneurs enterrés

Les bailleurs sociaux sont convaincus de l'intérêt de modifier le mode de collecte des déchets ménagers pour l'habitat urbain, notamment collectif. Cet objectif est à la convergence de 4 objectifs :

- Sanitaire : cela conduit à la neutralisation des vide-ordures, et à déporter les conteneurs à l'extérieur des immeubles,
- Social : l'externalisation limite la manipulation des conteneurs par nos personnels de propreté, leur permettant d'accomplir d'autres tâches plus valorisantes au service des locataires,
- Ecologique : l'externalisation favorise le tri sélectif en permettant la séparation des ordures ménagères et des recyclables,
- Economique : des conteneurs enterrés plus volumineux diminue la fréquence de collecte et procure une économie de fonctionnement à l'exploitant.

De fait, certains bailleurs ont déjà engagé le changement de système.

Nous proposons de poursuivre, d'amplifier et de généraliser l'externalisation de la collecte des déchets selon des modalités à convenir avec la CUB, et à planifier. Dans cette perspective, nous souhaitons que la CUB (ou l'exploitant) prenne en charge cet investissement qui trouve sa contrepartie dans l'économie d'exploitation.

Incitation au tri sélectif

Dans notre patrimoine, le tri sélectif est très répandu. Les bailleurs sociaux ont apprécié le soutien apporté par les services de la CUB lors de la mise en place, notamment la sensibilisation des ménages.

Cependant, après une période d'augmentation puis de stabilisation des volumes recyclables collectés, nous percevons une baisse de mobilisation, d'implication des locataires.

Nous pensons que cette désaffection peut s'expliquer par l'impossibilité de mesurer les effets de ces gestes éco-citoyens.

Aussi nous proposons de tester un dispositif gratifiant les participants pour leur bonne pratique. Le principe serait qu'au-delà d'un tonnage statistiquement « normal », le surplus de collecte recyclable donnerait lieu à valorisation sous forme d'une moins value sur la TOM.

La TOM étant une charge récupérable, le bénéfice de l'opération profiterait directement et intégralement aux résidents collectivement vertueux.

L'enlèvement des déchets encombrants

Ce sujet ancien reste d'actualité. La CUB ne propose pas de service adapté à ces déchets ménagers, et les communes qui prennent parfois le relai ont des pratiques différentes.

Même si les ménages sont responsables de l'évacuation de leur encombrants, c'est de fait le bailleur qui se retrouve à gérer le problème.

Dans un premier temps, nous avons essayé, dans la mesure du possible, de rationaliser la collecte en stockant les encombrants.

Aujourd'hui nous proposons de réfléchir à un dispositif généralisé, sous l'égide de la CUB, en associant les associations valorisant les encombrants.

Incinération des déchets

En participant à l'élaboration du PCET de la CUB, nous avons noté qu'au-delà de la réhabilitation thermique du bâti, le développement de sources énergétiques non fossiles serait nécessaire pour atteindre le facteur 4. Et notamment la création de nouvelles usines d'incinération.

Beaucoup d'entre nous profitent déjà du réseau de chaleur urbain des Hauts de Garonne.

Nous sommes donc disposés à étudier le raccordement de nos immeubles à toute nouvelle usine d'incinération qui pourrait résulter de cette réflexion.

Pour conclure

Au-delà des propositions techniques, nous sommes très attachés au principe d'équité devant le service public pour nos locataires. Nous souhaitons donc que tous puissent continuer de bénéficier d'un service de qualité équivalent pour des tarifs comparables, quel que soit leur lieu de résidence dans la CUB.